

Nous voyons par la *Minerve*, d'hier soir qu'il paraît que Sa Grandeur Mgr. l'Évêque de Montréal refuse l'accepter la présidence de l'association des townships. Nous apprenons de plus que M. L. P. Boivin vient aussi de résigner sa charge dans l'association.

Un correspondant nous demande pourquoi nous n'avons pas publié la liste des prix distribués aux élèves du collège de Nicolet. Nous répondons : parce que nous ne l'avons pas reçue.

Nous publions aujourd'hui le programme des Etudes du Séminaire de Québec ; nous y attirons l'attention spéciale des amis de l'éducation. — Nous profitons de la même occasion pour rectifier quelques légères erreurs qui se sont glissées dans notre article au sujet de cette maison d'éducation. La musique instrumentale est sous la direction de MM. Sauvageau et Ross ; le matériel d'imprimerie appartient à une société, formée de la plupart des élèves Pensionnaires, qui en quittant le collège doivent cesser d'en être membres.

Nous avons reçu la correspondance suivante, que nous nous faisons un plaisir de publier, vu qu'elle contient l'exposé des vrais principes de morale en fait de duel.

LE DUEL.

Ce n'est pas chez les peuples civilisés que le duel a pris naissance.

Vous connaissez, lecteurs, les barbares du Nord ; ces hommes de sang ; ces peuples à l'indépendance farouche, aux étranges notions sur le véritable honneur ; c'est chez eux qu'il faut aller chercher l'origine du duel.

Cette origine est déjà une flétrissure. Mais certes, ce n'est pas encore la plus ignoble. Regardez, sous toutes ses faces le duel : y trouvez-vous quelque chose qui s'appelle de l'honneur ? Je le sais, on doit proférer le mot sacré de *courage*. Mais, comment proférer ce nom pour l'appliquer à une force insensée ! Qui ne sait d'ailleurs que souvent, dans le duel, il ne se trouve pas même une bravoure mal entendue ? Tel qui appelle son adversaire en champ clos, est sincèrement en proie aux trahies d'une femme en travail ; la peur produit sur ses boyaux tout l'effet d'un laxatif. Selon moi, ce n'est qu'une bien pitoyable vanité, qui fait proposer ou accepter des défis en duel ; c'est un chef d'orgueil, qui n'a pas le petit degré de force suffisant pour faire mépriser un préjugé que nul homme imbu de christianisme, ne peut suivre que dans l'accès d'une passion qui le dégrade. Aussi, il me semble que toute société qui sait comprendre et respecter les devoirs du chrétien et du citoyen, ne doit avoir qu'une voix, pour verser le rideau et le mépris sur une faute, malheureusement susceptible de sauvages résultats. Pour moi, ma conscience me presse, sinon d'attacher la flétrissure aux fronts des coupables, du moins de rappeler et de défendre les principes outrageants du Christianisme et de la Société. En face de tout adversaire ou contradicteur, quelqu'il soit, je dirai hardiment aux duellistes avec un écrivain religieux : " De mère que le meurtre, le duel est un crime énorme, qui viole tout à la fois les lois divines et humaines. Aussi la religion et la société ont-elles porté contre les duellistes les peines les plus graves. Sans parler des lois d'Angleterre et des Etats-Unis les lois françaises les condamnent aux châtiments des homicide. L'église catholique assemble au concile de Trente, leur inflige les peines suivantes : 1° l'insomnie, qui entraîne l'inaptitude à être promu aux ordres ; 2° la privation de la sépulture pour celui qui meurt dans le combat ; 3° l'excommunication majeure, qui empêche, lors même que le duel n'a pas lieu, les déalistes, les témoins du duel, ceux qui le conseillent ou le favorisent, et même ceux qui y assistent exprès, ou qui, par leur présence excitent ou combattent."

Cette discipline, pour n'être pas observée de tout point au Canada, n'en atteste pas moins l'énergie réprobation de l'Eglise.

" Les duellistes, continue le même écrivain, sont lâches et mauvais citoyens."

" Lâches : Ils courbent leur front sous le joug d'un pré-jugé barbare qu'il n'ose affronter."

" Lâches : Ils se montrent esclaves des plus viles passions, l'orgueil, la rancune, la cruauté."

" Mauvais citoyens : Ils jouent, pour satisfaire une vengeance personnelle, leur vie, qui appartiennent à la Société, à leurs épouses, à leurs enfants."

" Mauvais citoyens : Ils violent offrontement la première loi de toute société, qui défend à l'individu de se faire justice lui-même."

" Mauvais citoyens : Ils foulent aux pieds toute espèce de morale pour ne connaître que le droit du plus fort ou du plus adroit, établissant un principe que l'honneur est à l'unité d'une épée ou dans la balle d'un pistolet."

S'il faut à nos intrépides duellistes quelques autorité que le jugement de l'Eglise, la législation des Etats les plus civilisés, le sentiment des écrivains religieux, nous leur citons le témoignage de l'impiété elle-même. Elle aussi a élévé la voix pour blâmer ce préjugé barbare. " Gardez-vous, dit Rousseau, de confondre le nom sacré de l'honneur avec ce préjugé feroci... qui n'est propre qu'à faire de braves scélérats. Mais encore, en quoi consiste cet affreux préjugé ? Dans l'opinion la plus extravagante qui jamais entra dans l'esprit humain ; savoir : que tous les devoirs sont supprimés par la bravoure ; qu'un homme n'est plus honnête, économe, quand il sait se battre ; que le mensonge se change en vérité, si l'on le soutient le fer à la main ; qu'un affront est toujours bien réparé par un coup d'épée, et qu'on n'a jamais tort avec un homme parce qu'il tue."

Où va-t-on qu'un duel témoigne qu'on a du cœur et que cela suffit pour effacer la honte et le reproche de tous les autres vices... A ce compte, si l'on vous accusait d'avoir tué un homme, vous n'iriez donc faire un second pour prouver que cela n'est pas vrai. Ainsi, vertu, vice, honneur, infamie, vérité, mensonge, tout peut tirer son être de l'événement d'un combat ; il n'y a d'autre droit que la force ou l'adresse, d'autre raison que le meurtre ; toute la réparation due à ceux qu'on outrage, c'est de les tuer. Dites, si les loups savent raisonner, auront-ils d'autres maximes?"

" Laissez se battre tous ces gens-là [tous les mauvais sujets], rien n'est moins honorable que cet honneur dont ils sont si grand bruit, ce n'est qu'une mode insensée. L'honneur d'un homme qui pense noblement n'est point au pouvoir d'un autre, il est en lui-même. L'homme ne se défend pas par l'épée, mais par une vie intégrale et irréprochable, et ce combat vaut bien l'autre en fait de courage : en un mot, l'homme de courage dédaigne le duel et l'homme de bien l'abhorre."

Quelle réponse sensée peut-on faire à des arguments si clairs et si conclusifs ? Comment, dans les idées chrétiennes

et politiques, peut-on regarder comme honorable l'action de ceux qui se battent en duel ? Passe que l'on trouve une excuse aux nations payennes et barbares, chez qui le duel a pris son origine. Leur ignorance, leur liberté sauvage, leur fausse notion du véritable honneur, expliquent et pallient un peu l'ouïe de cet usage sauvage. Mais, pour des hommes éclairés et polis, y a-t-il moyen de les justifier d'un attentat qui blesse et les sentiments nobles du cœur et toutes les lois divines et humaines ? Que le duel viole toutes les lois, nous l'avons déjà fait voir. — Qu'il blesse les sentiments nobles du cœur, nous l'affirmons et nous le prouvons... N'est-il pas déjà trop pénible que la société ait besoin de cet être, à jamais fléri, qu'on appelle l'exécuteur des hautes œuvres ? Pourquoi fait-il que les duellistes consentent à se faire eux-mêmes les bourreaux de leurs ennemis... Le bourreau est fléri, quoiqu'il tue au nom de la société ; les duellistes se croient honorables, parce qu'ils tuent en leur nom privé. — Le glas funèbre, qui annonce une exécution bien méritée, c'œuvre de deuil une ville entière, tant le cœur noblement réglé, à horreur du sang. — Les duellistes font couler eux-mêmes le sang ! Et quand ils en ont repu leurs yeux, leur vengeance est satisfaite, leur haine s'apaise !

On a tort d'attacher au duel l'idée de courage : les duellistes se sont souvent montrés capables de la conduire la plus fâche ; et les plus grands capitaines ont désigné le duel. — On a tort d'y attacher quelque idée d'honneur : on a souvent vu la fureur du duel se communiquer au plus vil peuple : on l'a vu servir les plus odieuses passions, la brutalité, l'insolence, la liberté. Pourquoi donc certains hommes prétendent-ils s'honorier en proposant ou en acceptant des duels ? C'est une étrange prétention que d'acheter l'honneur par un crime ! C'est d'ailleurs un désordre social si flagrant, que une législation sage devrait y attacher une loi d'infamie.

UN CITOYEN
9 août, 1848.

FAITS DIVERS.

DALLAS. — Le steamer *Dallas* n'a quitté notre port que samedi dernier ; il se rend à New-York.

UN FEU. — L'*Abrib'e* de St. Jean rapporte que la corderie de M. Jarvis et un navire de 800 tonneaux viennent d'être détruits par le feu à St. André.

M. TRIST. — M. Trist a mis devant la chambre des représentants à Washington un document par lequel il accuse M. Polk de vouloir conquérir le Mexique, d'avoir recours au parjure, et d'avoir commis d'autres gentillesses de ceo espèce.

LORD ELGIN. — S. E. Lord Elgin, qui se montre l'ami de l'éducation, doit dire le *Pilot* donner des prix au collège de St. Hyacinthe et au High School de Montréal, pour l'examen de l'an prochain.

M. DALY. — Le *London Times* rapporte que l'on D. Daly a eu le 19 juillet une entrevue avec le comte Grey.

COUVENT DE BERTHIER. — Nous voyons par l'*Écho des Campagnes* que les examens du couvent de la congrégation à Berthier viennent d'avoir lieu. On a remarqué avec plaisir les progrès rapides faits par les élèves et les améliorations introduites par les bonnes sœurs dans leur cours d'études.

L'ALLIANCE. — L'*Alliance* est parti vendredi de Québec pour le Saguenay. Il avait à bord Lord Mark Kerr. L'*Alliance* devait arrêter à Beaumont pour prendre LL. E. LE Comte et la Comtesse d'Elgin.

CAONS. — Nous voyons par les journaux de Québec que des méchants sont accusés d'avoir encloué une douzaine de canons de la batterie de Wolf à Québec.

M. HICKS. — Nous sommes fâchés d'apprendre que l'on D. Hicks est indisposé depuis quelques temps. Il est allé aux eaux minérales, afin de réparer sa santé.

LOYAUTÉ. — Le *Morning Courier* d'hier dit en terminant un article sur les bruits d'insurrection et d'invasion ! Il n'est guère nécessaire aujourd'hui d'assurer la Reine de la loyauté de la masse du Peuple Canadien ! C'est un aveu.

M. LAFFONTAINE. — Nous apprenons que les honorables Lafontaine et Sullivan sont de retour depuis samedi de leur voyage à Washington.

DES BRUITS. — Nos échanges de Montréal et de Québec rapportent qu'il est bruit que Lord Elgin va s'en retourner en Angleterre et qu'il aura pour successeur en Canada Sir Charles Grey. Nous ne savons pas d'où origine cette rumeur. Tout ce que nous savons, c'est qu'elle ne vient pas du quartier ordinaire des bruits officiels.

LA PRINCESSE. — Le *Courrier* nous apprend que l'une des deux chandelles du steamer *Princesse* ont crevé dans le Lac St. Pierre.

M. ATYLWIX. — Quelques journaux de Québec rapportent que l'on juge Aylwin est illé à Gaspé pour siéger à la place du juge Bowen qui est, dit-on, sérieusement malade.

EXERCICE. — Nous voyons par les correspondances de Québec qu'il y a dans cette dernière ville plusieurs clubs d'Irlanlandais qui s'exercent au tir.

TRANSCRIPT. — Nous voyons que notre confrère du *Transcript* vient de payer le montant des dommages et des frais dans l'affaire *Fairden vs. McDonald*. Dans quelques semaines, nous pourrons dire que c'est toute la presse du Canada qui a payé ces dommages et ces frais.

COLLEGE DE ST. ANNE. — Nous apprenons que l'organisation de cette institution florissante vient d'être complétée et que M. le Grand Vicaire Gauvreau, qui dirigeait l'établissement en qualité de Supérieur et du directeur depuis plusieurs mois, aura les auxiliaires suivants dans les principales charges pour l'année scolaire qui va commencer :

M. Pilote, prêtre, comme procureur de même que ci-devant ;

M. Tremblay, prêtre, directeur des écoliers, préfet des études et professeur de physique, musique, etc. ;

M. Potvin, prêtre, assistant procureur et professeur de mathématiques ;

M. Bouché, professeur de philosophie et d'histoire ;

M. Pelletier, libraire, assistant directeur des écoliers ;

On ajoute que M. Richard, prêtre, continuera à être professeur de Belles-lettres et M. Régis, diacre, professeur de théologie.

COLONISATION. — Un correspondant nous écrit de Québec : " Vingt-deux citoyens de cette ville viennent de partir pour se rendre dans le territoire de St. François et de Méguan. Ils vont ouvrir des chemins pour les nouveaux établissements, et cela se fait aux frais du gouvernement. Quinze à seize autres individus sont aussi partis pour se fixer dans les townships de l'Est ; on dit qu'un grand nombre d'autres doivent les suivre bientôt." C'est là ce qu'on appelle " marquer de l'avant ; " nous en félicitons nos concitoyens de Québec.

TROIS RIVIÈRES. — M. Polette vient d'être réélu maire de Trois-Rivières.

TEMPS. — La chaleur a continué à être excessive jusqu'à ce matin, que la pluie a commencé à tomber en abondance et à rafraîchir le temps.

L'OREGON. — Le *Senate* de Washington vient d'adopter le bill qui établit une législature dans l'Oregon, et y défend l'introduction du Pescalavage.

ST. MICHEL. — À une assemblée tenue à St. Michel comté de Bellechasse, pour favoriser la colonisation, il a été ouvert une souscription volontaire qui a rapporté immédiatement £95. L'hon. A. N. Morin s'est inscrit pour la somme de £25 ; c'est un don bien généreux.

L'INSPECTEUR GÉNÉRAL. — Nous apprenons par le *Pilot* que l'on D. Hincks est de retour à Montréal depuis hier soir.

FAUX BRUIT. — Nous voyons que le départ de Lord Elgin pour le Saguenay était un faux bruit. S. E. est à Montréal depuis deux jours, où elle s'occupe activement aux affaires du gouvernement.

M. SMITH. — On nous dit que la collecte faite en faveur de Monseigneur l'Évêque coadjuteur de Glasgow, pour le rachat des églises catholiques du diocèse de Glasgow, s'est élevée à plus de £200. J. de Québec.

ABOLITION DE LA TENURE SEIGNEURIALE. — Nous avons reçu trop tard pour notre feuille de ce jour, les procédés et résolutions adoptés à une assemblée d'électeurs des trois comtés de Huntingdon, Chambly et Rouville, pour demander à la Législature l'abolition de la Tenure Seigneuriale. Nous publierons ces procédés et résolutions dans notre prochaine feuille.

GRANDE ASSEMBLÉE AU COMTE DE BELLECHASSE. — Nous sommes vraiment heureux d'apprendre le succès qu'obtient l'honorable M. Morin dans les efforts qu'il fait en faveur de la colonisation. Dimanche dernier, les paroissiens de Saint-Gervais se sont réunis le matin, et ceux de Saint-Charles, l'après-midi, pour entendre leur honorable représentant et M. O'Reilly. On nous informe que le plus grand enthousiasme a régné dans les deux assemblées, et que les paroissiens se mettent tout de bon à l'œuvre pour contribuer généreusement aux fonds de l'association. De plus, il doit y avoir à Saint-Michel, après les vêpres, dimanche prochain, une assemblée de tout le Comté. Le clergé et leurs paroissiens s'y doivent trouver ; et on s'y prépare à former une organisation forte et générale, et qui pourra par des faits l'interêt que porte le comté de Bellechasse à l'œuvre éminemment patriotique des établissements canadiens.

Nous devons exprimer le vœu que tous les comtés de la rive sud et de tout le district, imitent le comté de M. Morin. Alors toutes les paroisses des campagnes contribuant leur quote-part de patriotisme et surtout d'argent, on verrait la colonisation marcher à pas rapides et assurés. J. de Québec.

CUBA. — Il paraît que l'acquisition de cette île préoccupait vivement le cabinet américain. On a écrit de Washington, sous la date du 15 courant, au *Sun* de New-York, que les ministres avaient délibéré plusieurs fois sur cette question, et que notre ambassadeur à Madrid recevrait selon toute probabilité l'ordre de sonder le cabinet Espagnol. Les Etats-Unis offriraient tout simplement d'acheter l'île. Il n'est pas absolument impossible que l'Espagne céde pour quelques millions une colonie qui pèse, dans l'état actuel des choses, à peine un instant à l'autre.

TERTOIRE NATIONAL. — L'*Oregon* offre, dit-on, une superficie de 218,536,320 acres de ferme ; la Californie et le Nouveau Mexique ont 500,000 milles carrés. Ces provinces et les autres territoires qui appartiennent aux Etats-Unis, offrent ensemble au moins 1,600,000 milles carrés ou 1,024,000,000 d'acres carrés.

IDEAUX.

TOUTES LES ÉLÉVES PENSIONNAIRES REÇOIVENT TROIS LEÇONS DE MUSIQUE VOCALE PAR SEMAINE DE M. T. F. MOLT, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE. Deux autres maîtres, MM. J. Ross et C. Sauvageau, donnent, durant les récréations, des leçons de musique instrumentale aux élèves qui veulent en prendre.

INSTRUCTION RELIGIEUSE.

Les élèves sont paragisés en quatre classes sous le rapport de l'enseignement de la religion. On donne à chacune d'elles au moins une instruction spéciale d'une heure par semaine. Les trois premières classes sont confiées à des prêtres de la maison. [1]

ADMISSION.

1°. Pour être admis dans la classe élémentaire il suffit absolument qu'un élève sache lire et écrire ; presque tous néanmoins ont un petit commencement de grammaire française, d'anglais et d'arithmétique.

2°. Pour entrer en septième, on exige de plus que l'élève ait appris et pratiqué la grammaire Lhomond. On désire de plus qu'il ait aussi commencé l'histoire sainte.

3°. On peut juger, par les matières indiquées dans le programme ci-dessus, des connaissances requises pour entrer dans les autres classes. En général, l'élève qui commence ses études sous un maître privé fera bien de s'appliquer aux thèmes et aux traductions avec analyse, et de dévancer d'un semestre au moins la classe où il espère être admis.

[1] Les élèves protestants n'assistent point à ces instructions.

LA CAUSE DU TRANSCRIPT POUR LIBELLE.

E. SOUSSIGNÉ, chargé de recueillir les souscriptions pour indemniser Mr. McDonald de l'amende à laquelle il a été condamné, accuse les réceptions suivantes : — Québec, Mercure, Toronto Examiner, Dundas Warder et des Compagnons-Imprimeurs de Kingston.

<p